

Note d'information à conserver par la patiente

Madame,

Vous allez subir un traitement par chimiothérapie et/ou radiothérapie ou votre fertilité risque d'être prématurément altérée. Dans le cas de traitement, s'il est très efficace contre votre maladie, il a néanmoins des effets secondaires inévitables et très néfastes sur votre fertilité ultérieure. Bien que des grossesses aient été rapportées après ce type de traitement, il est possible que vos ovaires soient irrémédiablement altérés de manière prématurée. Nous ne disposons actuellement d'aucun moyen efficace pour éviter cette stérilité secondaire au traitement.

Pour préserver la fertilité des patientes dans votre situation, il est à présent possible de prélever et de congeler des ovocytes et de les conserver. Si un traitement à stimulation ovarienne est possible, les ovocytes seront prélevés, mis en paillettes à raison de 1 ou 2 ovocytes par paillette et conservés dans l'azote liquide. Pour que la conservation soit réalisée, il est nécessaire que vous donniez par écrit votre consentement.

Si besoin, dans le cadre d'une aide médicale à la procréation, nous décongèlerons les ovocytes et nous utiliserons la technique de « l'injection intra cytoplasmique d'un spermatozoïde » pour vous aider à avoir un enfant.

Nous ne pouvons pas vous garantir le succès de cette démarche. Les résultats actuels par ces techniques sont inférieurs à ceux de la fécondation in vitro avec ovocytes non congelés.

Nous vous informons que vous recevrez ensuite, tous les ans, une demande de renouvellement de cryoconservation de vos ovocytes et vous prions, à cette fin, de nous tenir informés de tout changement d'adresse.

Consentement à remettre au laboratoire

Fait à Perpignan, le.....

Je soussignée, Madame Prénom

Née le à

Adresse précise :

.....

Adresse mail :@.....

Numéro de sécurité sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Accepte que les ovocytes soient prélevés et conservés de manière à m'être ultérieurement restitués dans le cadre d'une aide médicale à la procréation en accord avec les médecins gynécologues et biologistes du centre de la reproduction.

CONDITIONS

1. La demande de conservation d'ovocytes est strictement personnelle.
2. Les ovocytes conservés ne seront remis qu'à Madame....., présente et consentante.
3. Le laboratoire de Biologie de la Reproduction n'est pas responsable des possibilités de fécondation des ovocytes restitués.
4. Le laboratoire de Biologie de la Reproduction effectue la congélation et assure la conservation des ovocytes. Une demande de renouvellement de la cryoconservation des ovocytes vous sera adressée tous les ans.
5. Les paillettes contenant les ovocytes ne seront détruites qu'après accord signé de votre part ; ou en cas d'absence de réponse suite à l'envoi du renouvellement annuel dans les temps.

**TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE SIGNALÉ AU LABORATOIRE DE
BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION**

SIGNATURES

« Je reconnais avoir été informé par le Docteur....., des conditions de conservation et de réutilisation de mes gamètes »

Patiente

Pour le laboratoire de Fécondation In Vitro